



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE  
SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE

---

PROGRAMME D'APPUI AUX ÉTUDES EN FRANCE  
2019 – 2020

---

INSTITUT  
FRANÇAIS  
TUNISIE



APPEL À CANDIDATURES

Étudiants tunisiens non titulaires d'une bourse des  
gouvernements français et tunisien

---

I - Contexte

Le gouvernement français a mis en place récemment une réforme des **frais d'inscription** pour les **étudiants extracommunautaires** à compter de la prochaine **rentrée universitaire 2019-2020**.

Dans le cadre de cette réforme, l'augmentation des frais d'inscription s'applique uniquement dans les établissements relevant du Ministère français chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Les autres établissements (privés ou sous-tutelles d'un autre ministère) ne sont pas concernés par cette mesure.

L'augmentation des tarifs d'inscription ne s'applique pas aux étudiants disposant d'une double nationalité tuniso-européenne. De la même manière, elle ne s'applique pas aux étudiants tuniso-suisses, tuniso-qubécois et tuniso-andorrans.

Certaines **catégories d'étudiants sont exonérées automatiquement** et bénéficient d'une tarification spécifique. Il s'agit des étudiants déjà **inscrits en France (2018-2019)**, en **doctorat**, en **classes préparatoires** aux grandes écoles, en **BTS**, en **double-diplôme**, en **mobilité encadrée** ou encore dans les **établissements français qui n'appliquent pas la réforme**<sup>1</sup>.

S'agissant de la Tunisie, le gouvernement français a décidé de mettre en place différents programmes d'appui aux études en France à l'attention de différents publics étudiantins :

1. **Programme POST BAC Tunisie 2019** : réservé aux bacheliers tunisiens titulaires d'un baccalauréat français ;
2. **Programme d'appui aux boursiers du gouvernement tunisien (BGT)**: réservé aux étudiants tunisiens BGT inscrits en formation initiale en Licence, en Master et en cycle d'ingénieur dans un établissement d'enseignement supérieur français relevant du MESRI ;
3. **Programme d'appui aux étudiants tunisiens non titulaires d'une bourse des gouvernements tunisien ou français (objet de cet appel à candidatures)**.

---

<sup>1</sup> Plus de détails en fin de ce document dans l'encadré « Signalé »



**AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE  
SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE**

**Les lauréats de ces programmes bénéficieront d'un appui financier aux études en France.<sup>2</sup>**

**II - Programme d'appui aux étudiants non boursiers des gouvernements tunisien et français**

Coordonné par l'Institut français de Tunisie et le Ministère tunisien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ce programme d'appui s'adresse exclusivement aux étudiants de nationalité tunisienne, non titulaires d'une bourse des gouvernements tunisien et français, acceptés dans un établissement d'enseignement supérieur français en première année de Licence, de Master ou en cycle d'ingénieur.

Il permettra de suivre des études en France sur un cycle de formation de **trois années** au maximum.

La sélection tiendra compte principalement de **l'excellence académique du candidat**.

**Cet appel à candidatures par voie électronique est ouvert le 7 août et sera impérativement clos le 17 août à minuit (heure de Tunis). Aucune dérogation ne sera admise.**

Les candidats doivent prendre connaissance des informations détaillées ci-après.

### **Éligibilité**

Sont éligibles, les candidats :

- De nationalité tunisienne.
- Inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur en Tunisie.
- Justifiant d'une acceptation en 1<sup>ère</sup> année au sein d'un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESRI, dans la catégorie "Formation Initiale" et en première année :
  - o de Licence (L1) ;
  - o de Master (M1) ;
- Justifiant d'une acceptation **sur dossier** en 1<sup>ère</sup> année au sein d'un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESRI, dans la catégorie "Formation Initiale" et en première année du cycle d'ingénieur.

Nb : Ne sont pas concernés les étudiants issus des classes préparatoires.

### **Informations complémentaires :**

- Avant toute candidature à ce dispositif, il est indispensable d'avoir entamé une procédure d'inscription sur la plateforme « Études en France », le numéro de compte Campus France (de type T/N/ ) étant nécessaire à la procédure.  
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/>
- L'exonération est renouvelée pour un même cycle d'étude à la condition de passage en année supérieure (N+1) en vue d'obtenir le même diplôme. **Un redoublement entraîne la perte du bénéfice de l'exonération.**

<sup>2</sup> Montants préférentiels renseigné en fin de ce document dans l'encadré « Signalé »





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE  
SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE**

- Le changement d'établissement en cours de cycle nécessite obligatoirement une nouvelle demande d'exonération.

**Nb : le cycle d'étude est :**

- de trois années dans le cadre d'une inscription en Licence ;
  - de trois années dans le cadre d'une inscription en cycle d'ingénieur ;
  - de deux années dans le cadre d'une inscription en Master.
- Certains établissements, relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pratiquent déjà des frais différenciés (pour exemple, université Paris Dauphine, École d'ingénieurs Centrale Paris...) et ne seront donc pas concernés par la mesure d'exonération.

### Dépôt des candidatures

Pour répondre à l'appel à candidatures, vous devez :

1. Remplir le dossier d'inscription correspondant à votre niveau de formation envisagée avant le 17 août (minuit, heure tunisienne, délai de rigueur) en ligne à l'adresse suivante :  
Pour une candidature en L1 :  
<https://docs.google.com/forms/d/1QIDUPKNorq0dRv5zCQjYSaP-XILjog3Wynwv1TbJeo/edit>  
Pour une candidature en M1 :  
<https://docs.google.com/forms/d/1jmZDyz1akYSkxTL-it7qekDkiaE-EBISfYPIrUe30e8/edit>  
Pour une candidature en 1<sup>ère</sup> année du cycle d'ingénieur :  
[https://docs.google.com/forms/d/1sNH-CTaSoWEAtPAIQZ\\_7c6zfrPT04rCNCfVgOzk-UH0/edit](https://docs.google.com/forms/d/1sNH-CTaSoWEAtPAIQZ_7c6zfrPT04rCNCfVgOzk-UH0/edit)
2. Envoyer le document de synthèse reçu sur votre adresse mail renseignée sur le formulaire ainsi que les pièces à fournir indiquées sur le formulaire à [exonerations@institutfrancais-tunisie.com](mailto:exonerations@institutfrancais-tunisie.com) en précisant dans l'objet du mail :
  - a. « Candidature en Licence » si vous êtes accepté en première année de Licence ;
  - b. « Candidature en cycle d'ingénieur » si vous êtes accepté en première année du cycle d'ingénieur ;
  - c. « Candidature en Master » si vous êtes accepté en première année de Master.

N.B. : la candidature ne sera prise en compte qu'après réception par mail l'intégralité des documents demandés.

### Résultats

La sélection des dossiers soumis s'opère dans le cadre d'une commission mixte paritaire franco-tunisienne réunissant les représentants de l'Institut Français de Tunisie et du Ministère tunisien de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

**Les résultats de la commission seront communiqués début septembre sur la plateforme « Études en France ».**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE  
SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE**

### **Demande d'information**

Pour toute demande d'information, adresser un message par courrier électronique :  
[exonerations@institutfrancais-tunisie.com](mailto:exonerations@institutfrancais-tunisie.com)

### **Signalé**

**1. Certains établissements ont défini leur propre politique d'exonération (par année, par cycle d'études, par niveau d'études...), il appartient à l'étudiant de vérifier les critères d'éligibilité fixés par l'établissement choisi.**

2. Dans le cadre de cette réforme, **les frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires** ont été fixés à 2770 euros par an en Licence, 3770 euros en Master. Les lauréats du programme s'acquitteront des frais d'inscription s'appliquant aux étudiants européens, soit 170 euros par an en Licence et 243 euros en Master.